



Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ile-et-Vilaine

*Appel à Candidatures pour la mise en œuvre
d'actions de prévention de la perte d'autonomie année 2017*

Cet appel à candidatures s'inscrit dans la limite des crédits 2017 disponibles au titre de la conférence des financeurs



Cahier des charges :

Mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ou d'actions de soutien ou d'accompagnement aux proches aidants

1 / Le contexte

La loi n°2015-177 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement aborde tous les aspects liés à la nécessaire adaptation de la société au vieillissement. Elle s'attache aussi à renforcer l'accompagnement en cas de perte d'autonomie ainsi que le soutien aux aidants avec notamment le financement d'un droit au répit et prévoit la revalorisation de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Elle propose des outils pour prévenir et retarder la perte d'autonomie dont l'instauration **d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées** au sein de chaque département. Il s'agit d'une instance de coordination visant à développer les politiques de prévention en réunissant tous les acteurs du territoire départemental concourant à leur financement. Elle a ainsi pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention en complément des prestations légales ou réglementaires.

La conférence des financeurs d'Ille-et-Vilaine accompagnée par le cabinet Compas a procédé au recensement des actions réalisées sur son territoire qui concernent d'une part l'accès aux équipements et aides techniques individuelles, les actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées mais également les actions destinées aux proches aidants. Ce recensement effectué par enquête auprès des acteurs concernés, complété par des journées de travail sur chacun des 7 pays du département mais également assorti de données chiffrées recueillies auprès d'institutions spécialisées a permis d'établir une analyse approfondie du territoire départemental.

Ces éléments ont amené la conférence des financeurs d'Ille-et-Vilaine à déterminer des axes thématiques prioritaires sur lesquels elle souhaite que les acteurs locaux s'investissent et développent des actions de prévention à destination des personnes âgées et / ou de leurs aidants.

L'objet de cet appel à candidatures est de faire émerger, renforcer et soutenir des projets de prévention de la perte d'autonomie s'inscrivant dans ces thématiques prioritaires et permettant de diversifier les modalités de réponses aux besoins repérés. Il est rappelé que le rôle de la conférence des financeurs vise à assurer « un effet levier » sur les financements déjà consacrés à la prévention de la perte d'autonomie. Les financements de la conférence des financeurs ne viennent pas se substituer à l'existant mais bien les compléter.

Ces thématiques sont les suivantes :

2 / Les axes thématiques prioritaires retenus par la conférence des financeurs

⇒ Actions de prévention sur la dimension PHYSIOLOGIQUE :

Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir

Axe 1 : Le renforcement des actions de prévention « Santé » les plus essentielles : nutrition, équilibre, activités physiques, mémoire...

Axe 2 : Le développement des compétences (méthodes et outils) sur le repérage des publics en voie de fragilisation.

Priorité 2 : Déficiences sensorielles

Axe 3 : Le développement des actions de prévention relatives aux déficiences sensorielles et à leurs conséquences.

Priorité 3 : Education à la santé et à l'hygiène de vie

Axe 4 : Le développement d'actions coordonnées d'éducation à la santé et à l'hygiène de vie.

⇒ Actions de prévention sur la dimension COGNITIVE-PSYCHOLOGIQUE :

Priorité 4 : Risque suicidaire

Axe 1 : La prise en charge du risque suicidaire chez les aînés.

Priorité 5 : Sentiment d'insécurité (peur)

Axe 2 : La prise en charge du sentiment d'insécurité (peur) chez certains aînés.

Priorité 6 : Perte de mémoire

Axe 3 : Le renforcement des actions autour de la perte de mémoire.

⇒ Actions de prévention sur la dimension SOCIALE-HABITATIONNELLE-ENVIRONNEMENTALE :

Priorité 7 : Vie sociale et culturelle - Lutte contre l'isolement

Axe 1 : Le renforcement et la diversification des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Priorité 8 : Mobilité – Transport

Axe 2 : Le renforcement et la diversification des réponses/solutions susceptibles de faciliter les déplacements des personnes âgées.

Priorité 9 : Accès à l'information, aux aides et aux droits – Lutte contre le non-recours

Axe 3 : Le renforcement des actions d'accès à l'information, aux aides et aux droits dans l'optique de lutter contre le non-recours.

Priorité 10 : Diversification des possibilités de parcours résidentiel - Aménagement de l'habitat (dont Accès aux aides techniques)

Axe 4 : Le développement de la visibilité des différentes solutions de parcours résidentiel ou d'aides à l'adaptation du logement offertes et accessibles aux aînés.

Axe 5 : La poursuite des actions sur l'adaptation de l'habitat et notamment celles favorisant le diagnostic des besoins.

Priorité 11 : Anticipation du vieillissement – Prévention globale autour des conséquences des moments de rupture

Axe 7 : Le développement des actions travaillant sur l'anticipation des besoins de prise en charge corrélés à des moments de rupture.

Priorité 12 : Valorisation des seniors et travail sur l'image du vieillissement

Axe 8 : Le développement des actions permettant de soutenir chez les aînés le sentiment d'une utilité sociale.

Priorité 13 : Accès aux médiations informatiques et technologiques (NTIC)

Axe 9 : Le développement des accès et des accompagnements à l'informatique, et singulièrement au numérique, pour les seniors.

Priorité 14 : Accidents médicamenteux

Axe 10 : La prévention des accidents médicamenteux du fait d'une prise de médicaments défailante (oubli, surdosage...).

⇒ Actions de soutien et d'accompagnement aux PROCHES AIDANTS

Priorité 15 : Aide aux aidants – Préservation de leurs capacités

Axe 1 : Le renforcement des actions d'aide aux proches aidants, et notamment de préservation de leur état de santé.

Axe 2 : La recherche de réponses face à la fois au vieillissement des aidants eux-mêmes et à la baisse de leurs effectifs.

3 / Les critères d'éligibilité et les critères d'appréciation

Territoires d'intervention et porteurs de projets

Toute personnalité morale peut déposer un projet, quel que soit son statut (public, privé, lucratif, non lucratif...). Une attention privilégiée sera portée aux projets partenariaux mobilisant plusieurs acteurs et mettant en évidence une mutualisation de compétences.

Les candidats devront faire valoir des appuis partenariaux (participation au projet et/ou cofinancement) accréditant de l'intérêt collectif du projet.

Les demandes de subvention ne pourront pas concerner des actions à visée commerciale.

Les actions devront être développées sur le territoire d'Ille-et-Vilaine et s'adresser aux personnes de 60 ans et plus.

Ne sont pas éligibles :

- Les actions réalisées pour les résidents d'EHPAD
- Les actions individuelles de santé (prises en charge par l'assurance maladie)
- Les actions de prévention individuelles réalisées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile
- Les actions destinées aux professionnels de l'aide à domicile
- Les actions destinées à créer, outiller, structurer et coordonner les services polyvalents d'aide et de soins à domicile

Des critères d'appréciation des projets pour l'attribution des financements

- L'explicitation de la place de la prévention dans les projets d'action présentés à la Conférence des financeurs.
- L'argumentaire sur le bien-fondé du(des) contenu(s) d'intervention du projet (le constat-diagnostic initial).
- Le respect des priorités définies par la Conférence des financeurs en termes d'axes thématiques stratégiques.
- La prévision d'une phase d'évaluation dans le dossier-projet présenté à la Conférence des financeurs.
- La place faite à la coordination et mutualisation entre partenaires dans la conception et la mise en œuvre du projet, dans la perspective d'une efficacité (rapport entre le résultat attendu et les moyens engagés) et/ou d'une couverture territoriale plus en phase avec les besoins (objectif d'équité territoriale).
- La préférence pour les actions de prévention « Santé globale - Bien vieillir » qui prennent en compte transversalement à la fois la question du lien social et celle des déplacements des personnes âgées.
- La préférence pour les actions de prévention qui associent les aînés et/ou les aidants ; et ce dès leur conception et/ou dans leur mise en œuvre et/ou lors de leur évaluation.
- La prise en compte de la question des inégalités sociales de santé dans le ciblage des publics potentiellement bénéficiaires des actions.
- La prise en compte du vieillissement de la population en situation de handicap et particulièrement l'accompagnement à la vie sociale des travailleurs d'Esat au moment de leur retraite.

Par ailleurs, la Conférence des financeurs devra s'assurer que les financements relatifs aux axes 1 (accès aux équipements et aides techniques individuelles) et 6 (actions collectives de prévention) inscrits dans la loi, bénéficient pour au moins 40% de leur montant à des personnes non éligibles à l'APA.

4 / La composition des dossiers de candidature

Le dossier de candidature présenté en annexe est à compléter et à retourner.

5 / Les modalités de financement

Les projets ne pourront être accompagnés que dans le cadre de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement de toute sorte sont exclues de ces financements.

La notification des projets retenus est prévue fin juin 2017 et le versement des financements interviendra courant de l'été. La réalisation des projets devra être effective avant le 31 décembre 2017.

6 / Phase Evaluation

Les porteurs de projet doivent anticiper les modalités d'évaluation des actions qu'ils développeront.

Ces résultats seront à communiquer à la conférence des financeurs au plus tard le 28 février de l'année n+1.

L'évaluation portera sur le taux de participation et le profil des participants et apportera des éléments relatifs à l'impact sur les bénéficiaires de l'action (quantitatif et qualitatif).

A ce titre, le type de tableaux (élaborés par la CNSA) qui seront à compléter sont les suivants :

Type d'actions financées		Nombre de bénéficiaires								Nombre d'aide ou d'actions financées	Montant financier global	Montant moyen financé par personne (calcul de cohérence)	Localisation des actions (communes)
		Hommes	Femmes	Gir 1 à 4	Gir 5 à 6 ou non giré	De 60 à 69 ans	De 70 à 79 ans	De 80 ans et plus	Total				
Accès aux équipements et Aides techniques individuelles	Total aides techniques dont :												
	Aides techniques inscrites au sein de la LPPR												
	Autres aides techniques												
	Total NTIC dont :												
	Téléassistance												
	Pack domotique												
Autres nouvelles technologies													

		Nombre de bénéficiaires			Nombre d'aide ou d'actions financées	Montant financier global 2017
		GIR 1 à 4	GIR 5 à 6 ou non GIRé	Total de bénéficiaires		
Actions de prévention collectives	Santé Globale/Bien vieillir dont :	Nutrition				
		Mémoire				
		Sommeil				
		Activités physiques et atelier équilibre, prévention des chutes, prévention accidents médicamenteux				
		Bien-être et estime de soi				
	Lien Social					
	Habitat et cadre de vie					
	Autres actions collectives dont :	Sécurité routière				
		Accès aux droits				
		Préparation à la retraite				
	Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants	Information				
		Formation				
Soutien social et / ou moral						
Prévention santé						

7 / Calendrier

21 avril 2017 : date limite de dépôt des dossiers par voie électronique exclusivement : conferencefinanceursppa@ille-et-vilaine.fr

11 mai 2017 : sélection des projets retenus par la conférence des financeurs

Annexe : dossier de candidature 2017 :

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ille-et-Vilaine

Dossier de candidature année 2017

Envoi des dossiers de candidature :

- Envoyer les dossiers de candidature par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : conferencefinanceursppa@ille-et-vilaine.fr
- Date limite d'envoi : **21 avril 2017**. Après cette date, aucun dossier ne sera recevable.
- [Joindre un RIB](#)
- Compléter et adresser un dossier par projet

1) Identification de la structure

Nom de la structure	
Situation juridique	
N° Siret	
Adresse postale	
Nom du référent du projet :	
Coordonnées du référent du projet (adresse électronique et téléphone)	

2) Présentation du projet

Présentation détaillée du projet :

.....

.....

.....

Thèmes	Critères indicatifs de sélection
Projet	Evaluation et analyse des besoins
	S'agit-il : <ul style="list-style-type: none"> - d'une action existante ? - d'une action nouvelle (qui existe ailleurs et qui semble importable sur votre territoire)? - d'une action expérimentale ?
	Objectifs poursuivis
	Public concerné et nombre de bénéficiaires attendus
	Lieu(x) de l'action
	Modalités de mise en œuvre du projet
	Critères d'évaluation du projet
Coordination avec les partenaires locaux	Ancrage local / modalités de coordination et implication des acteurs locaux
Modalités de gouvernance	Modalités de pilotage du projet, expérience du promoteur, connaissance du territoire
Capacité de mise en œuvre	Présentation d'un calendrier de travail sachant que <u>l'action devra être réalisée au plus tard le 31 décembre 2017</u>

Veillez cocher dans le tableau ci-après la priorité principale à laquelle votre action se rapporte :

		N° de la priorité à cocher	Priorités établies par la conférence des financeurs d'Ille-et-Vilaine	
Actions de prévention collectives	Santé Globale/Bien vieillir dont :	Nutrition	1	Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir (axe 1 ou axe 2)
		Mémoire	1	Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir (axe 1 ou axe 2)
			6	Priorité 6 : Perte de mémoire
		Sommeil	1	Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir (axe 1 ou axe 2)
		Activités physiques et atelier équilibre, prévention des chutes, prévention accidents médicamenteux	1	Priorité 1 : Santé globale - Bien vieillir (axe 1 ou axe 2)
			14	Priorité 14 : Accidents médicamenteux
		Bien-être et estime de soi	2	Priorité 2 : Déficiences sensorielles
			3	Priorité 3 : Education à la santé et à l'hygiène de vie
			4	Priorité 4 : Risque suicidaire
			5	Priorité 5 : Sentiment d'insécurité (peur)
	12		Priorité 12 : Valorisation des seniors et travail sur l'image du vieillissement	
	Lien Social	7	Priorité 7 : Vie sociale et culturelle - Lutte contre l'isolement	
		11	Priorité 11 : Anticipation du vieillissement – Prévention globale autour des conséquences des moments de rupture	
		13	Priorité 13 : Accès aux médiations informatiques et technologiques (NTIC)	
	Habitat et cadre de vie	8	Priorité 8 : Mobilité – Transport	
		10	Priorité 10 : Diversification des possibilités de parcours résidentiel - Aménagement de l'habitat (dont Accès aux aides techniques)	
	Autres actions collectives dont :	Sécurité routière	8	Priorité 8 : Mobilité – Transport
			11	Priorité 11 : Anticipation du vieillissement – Prévention globale autour des conséquences des moments de rupture
		Accès aux droits	9	Priorité 9 : Accès à l'information, aux aides et aux droits – Lutte contre le non-recours
		Préparation à la retraite		
Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants	Information	15	Priorité 15 : Aide aux aidants – Préservation de leurs capacités	
	Formation	15	Priorité 15 : Aide aux aidants – Préservation de leurs capacités	
	Soutien social et / ou moral	15	Priorité 15 : Aide aux aidants – Préservation de leurs capacités	
	Prévention santé	15	Priorité 15 : Aide aux aidants – Préservation de leurs capacités	

3) Budget prévisionnel 2017

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET (budget équilibré en dépenses et en recettes)			
DEPENSES	Montant en euros	RECETTES	Montant en euros
Charges spécifiques au projet		Ressources propres au projet	
Prestations de services		Subventions	
Achats Matières et fournitures		Etat (précisez les ministères)	
Services extérieurs		ASP	
Locations		Région(s)	
Entretien		Département(s)	
Assurances		Commune(s)	
Transports		Fonds européens	
Déplacements		Financement propre de l'Association	
Repas		Participation conférence des financeurs sollicitée	
Communication (affiches, affranchissements, frais impression etc. ...)		Organismes sociaux (précisez)	
Autres/Divers (précisez)			
Salaires et Charges de personnel (1)		Autres recettes (précisez) :	
Total des dépenses	0	Total des recettes	0
Contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Prestations en nature		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Personnels bénévoles	
TOTAL	0	TOTAL	0

(1) Préciser pour chaque type de charges, sa nature, le taux horaire, le nombre d'heures.

Si votre action existait l'année ou les années précédentes, compléter les points 4 et 5 ci-après :

4) Bilan qualitatif et quantitatif de l'année 2016

Objectifs initiaux / Objectifs de réalisation :

Lieu(x) de l'action :

Date(s) de réalisation / Nombre de séances :

Nombre de participants :

Quels outils d'évaluation ?

Evaluation par le porteur de projet :

Evaluation par l'intervenant extérieur :

Evaluation par les participants : questionnaire de satisfaction ? Si oui, résultats

Difficultés rencontrées :

Perspectives, suite à donner au projet :

Ces informations sont demandées en version papier à titre exceptionnel pour l'année 2017. A l'avenir, il est prévu que ces données soient recueillies sur le site de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ille-et-Vilaine.

5) Bilan financier de l'action réalisée en 2016

DEPENSES	Montant en euros	RECETTES	Montant en euros
Charges spécifiques au projet		Ressources propres au projet	
Prestations de services		Subventions	
Achats Matières et fournitures		Etat (précisez les ministères)	
Services extérieurs		ASP	
Locations		Région(s)	
Entretien		Département(s)	
Assurances		Commune(s)	
Transports		Fonds européens	
Déplacements		Financement propre de l'Association	
Repas		Conférence des financeurs	
Communication (affiches, affranchissements, frais impression etc. ...)		Organismes sociaux (précisez)	
Autres/Divers (précisez)			
Salaires et Charges de personnel (1)		Autres recettes (précisez) :	
Total des dépenses	0	Total des recettes	0
Contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Prestations en nature		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Personnels bénévoles	
TOTAL	0	TOTAL	0

(1) Préciser pour chaque type de charges, sa nature, le taux horaire, le nombre d'heures.